

Commission plénière de Foi et constitution, 8 octobre 2009
Rapport du Directeur

Chanoine John Gibaut

Introduction

Mon intervention ce matin sera plus un discours qu'un rapport. Il s'adresse à la fois à vous, les membres de la Commission de Foi et constitution, ainsi qu'aux invités et aux consultants, et il traitera de la nature et de la mission de la Commission plénière, de ce que cela signifie que d'être membre de cette Commission et des travaux que nous allons effectuer ensemble en Crète cette semaine.

Le temps

On dit que la différence entre un météorologue et un climatologue est que, pour un météorologue, le temps est une affaire de jours tandis que, pour un climatologue, le temps se compte en décennies.

Les personnes qui participent aux travaux de Foi et constitution sont plus proches des climatologues : en effet, ce que nous faisons pour l'unité des chrétiens au travers d'un dialogue théologique doit être considéré sur plusieurs décennies et non pas sur quelques jours, semaines ni même années. Nous travaillons sur un projet à long terme dont l'origine remonte à 1910 ou 1927 et qui se poursuit dans ce que nous allons faire au cours de ces sept jours en Crète. Ce que nous ferons cette semaine ne portera de fruits que dans les années à venir, sinon même dans plusieurs décennies. Dans un monde et, en fait, dans des Églises qui ont pris l'habitude d'attendre des résultats immédiats et des solutions rapides, Foi et constitution risque d'apparaître curieusement décalée, d'être mal comprise et mal appréciée.

Foi et constitution s'est réunie en Crète il y a plus de deux décennies, lorsque la Commission permanente a tenu l'une de ses réunions à l'Académie orthodoxe, du 6 au 14 avril 1984. Où étiez-vous en 1984 ? Que faisiez-vous à ce moment-là, il y a 25 ans ?

C'est pour moi un sujet d'étonnement et d'amusement de noter ce que certains d'entre nous, qui seront ici du 6 au 14 octobre 2009, faisaient en Crète en 1984. L'un des vice-présidents, cette année-là, était Son Excellence le métropolitain Bartholomée, maintenant Sa Toute-Sainteté Bartholomée I^{er}, Patriarche œcuménique. Une vice-présidente de la Commission permanente, Mme Mary Tanner, maintenant *Dame* Mary Tanner, est par la suite devenue présidente de Foi et constitution et elle est maintenant l'un des présidents du COE. L'archimandrite Gennadios Limouris, qui venait d'être nommé membre du personnel exécutif de Foi et constitution, est maintenant Son Excellence le métropolitain Gennadios de Sassima, vice-président du Comité central du COE et président du Comité de préparation de la Commission plénière pour cette réunion. Mme Renate Sbeghen, qui a appartenu longtemps au personnel administratif de Foi et constitution, était également ici en 1984 et, si elle a entre-temps pris sa retraite, elle se retrouve avec nous cette semaine. L'un des invités était le jeune Alexander Papaderos, le nouveau Directeur de l'Académie orthodoxe de Crète, qui a entre-temps pris sa retraite après une remarquable carrière, et il est maintenant avec nous afin de nous offrir une composition musicale originale pour marquer cette occasion. Son Excellence le métropolitain Irénée, l'un de nos hôtes en

1984 et, à l'époque, métropolitaine d'Apokoronou et Cydonia, est maintenant archevêque d'Héraklion et primat de l'Église orthodoxe de Crète. La jeune religieuse qui a fait visiter le monastère de Chrisopighi aux membres de la Commission de Foi et constitution est maintenant Mère Theoxeni, abbesse de ce monastère ; nous la retrouverons dimanche. Toutes ces personnes me rappellent que le travail de Foi et constitution se mesure en décennies.

Une fois encore, rappelez-vous où vous étiez en 1984. Quelles furent cette année-là, dans votre vie, les signes qui vous auraient permis de penser que vous assisteriez à la Commission plénière de Foi et constitution en 2009 ? Quelles furent les semences que Dieu planta alors en vous et qui vous ont amenés ici aujourd'hui ?

Il est important de voir la continuité entre le programme de travail de Foi et constitution en 1984 et celui de 2009. En 1984, le document *Baptême, Eucharistie, Ministère* était encore tout frais dans l'esprit des Églises, occupant nos imaginations œcuméniques. Ceux qui avaient tant travaillé à sa préparation ne pouvaient que se féliciter et se réjouir de la réception qui lui était faite dans les Églises. En 1984, Foi et constitution regardait certes son passé, mais aussi son avenir. Si, à l'époque, l'un des principaux projets était la réception du *BEM*, Foi et constitution avait lancé de nouvelles initiatives, de nouvelles orientations, telles que « L'expression commune de la Foi apostolique », qui devait devenir *Confesser la Foi apostolique*, et « L'unité de l'Église et le renouveau de la communauté humaine » – deux projets d'étude qui devaient devenir d'importants textes de Foi et constitution et qui continuent à contribuer à l'unité de l'Église.

Dans le cadre de ces grandes études, il y a des questions qui établissent un lien direct entre cette réunion de 1984 et celle qui nous réunit cette semaine. L'une des questions qui a émergé des réactions au *BEM* portait sur « la nature de l'Église ». ¹ Une autre portait sur les implications de ce texte pour la mission de l'Église. ² Ce sont là les racines de nos travaux sur *La nature et la mission de l'Église*. Une autre question portait sur le thème : « Écriture et tradition », ³ et elle a été reprise dans « Sources d'autorité : Tradition et traditions ». Le projet d'étude sur « L'unité de l'Église et le renouveau de la communauté humaine » avait amené Foi et constitution à travailler dans un domaine nouveau, comme l'a fait le projet d'étude sur « Le discernement moral dans les Églises » qui explore certains des mêmes thèmes. Plus important encore, c'est au travers de ce projet que Foi et constitution a adopté, en 1984, la méthode inductive de l'étude de cas. ⁴

Le rôle de la Commission plénière

En 1984, réunie en Crète, la Commission permanente a commencé à préparer la réunion suivante de la Commission plénière de Foi et constitution, qui s'est tenue en 1985. À l'époque, cette Commission plénière était l'organisme formellement chargé de lancer les études et le programme de travail de Foi et constitution et de procéder à une évaluation des résultats obtenus. En ce sens, c'était le lieu multilatéral préférentiel du débat et de la convergence théologiques du monde chrétien. Par exemple, ce fut la Commission plénière, réunie en 1982 à Lima, au Pérou, qui a pu déclarer que Foi et constitution avait atteint un point de convergence dans le texte du *BEM*. Le président de l'époque : le P^r Nikos Nissiotis, affirma alors à juste titre que la Commission plénière de Foi et constitution était le forum théologique le plus représentatif du monde ; il l'est encore, mais bien des choses ont changé depuis.

¹ *Minutes of the Meeting of the Standing Commission, 1984, Crete*, Document de Foi et constitution n° 121, COE, Genève 1984, pp. 26–27.

² *Ibid.*, p. 28.

³ *Ibid.*, p. 27.

⁴ *Ibid.*, p. 51.

Suite à l'assemblée du COE qui s'est tenue en 1998 à Harare, le Règlement de Foi et constitution a été amendé en 1999 et, de ce fait, la nature et le but de la Commission plénière s'en sont également trouvés modifiés. Par exemple, celle-ci a perdu l'autorité qu'elle avait de lancer des études de Foi et constitution et d'affirmer que les résultats obtenus étaient des textes de convergence. Une bonne partie de l'autorité de l'ancienne Commission plénière a été reprise par la Commission permanente de Foi et constitution et par le Comité central du COE. Adoptés en 1999, les statuts actuels disent :

La Commission plénière constitue un cadre de référence plus large pour les activités de la Commission permanente et, en particulier, elle est un forum pour les discussions théologiques et une réserve de membres pour les groupes d'étude et les colloques. Les membres de la Commission plénière contribuent à faire connaître aux Églises le programme de Foi et constitution. (Règlement de F&C 4, 3)⁵

Si, depuis 1999, il y a continuité entre la Commission plénière actuelle et celles qui l'ont précédée il y a aussi discontinuité. La Commission plénière n'a pas la même autorité, et sa raison d'être n'est pas très claire. Ce manque de clarté s'est imposé à l'occasion de la réunion de 2004 de la Commission plénière, première réunion depuis la modification des statuts en 1999.

Quel est donc le but, la raison d'être de la Commission plénière ? Quel est le mandat des membres de la Commission eux-mêmes ? De quelle manière les membres de la Commission plénière participent-ils aux travaux de Foi et constitution ? Ce sont là des questions que notre président, Son Excellence le métropolite Vasilios, nous a posées à de nombreuses reprises, et pas plus tard que ce matin encore dans son rapport. Quelles que soient les réponses, elles sont toujours « provisoires ».

Les travaux de cette Commission plénière

C'est en juin 2008 au Caire, au cours de la dernière réunion en date de la Commission permanente, que s'est ébauchée une nouvelle approche de la Commission plénière. Cela a commencé un beau matin, lors d'une réunion du Groupe de travail sur l'ecclésiologie, lorsque nous nous sommes rendu compte que nous avons besoin d'un « cadre de référence plus large » pour déterminer quelles devraient être les étapes ultérieures du texte *La nature et la mission de l'Église*. Le Groupe de travail sur l'ecclésiologie a alors décidé de demander le conseil et l'avis de la Commission plénière. Après le déjeuner, les projets d'étude sur « Le discernement moral » et « Les sources de l'autorité » sont parvenus à la même décision. C'est ce jour-là qu'est née une nouvelle vision du rôle de la Commission plénière.

Dans les lettres que je vous ai écrites et dans les rapports que j'ai présentés au COE, j'ai dit que cette réunion de la Commission plénière était un colloque élargi de Foi et constitution, qui faisait participer tous les membres de Foi et constitution – en même temps que les invités et les consultants – aux travaux des trois projets d'étude de la Commission : « Le discernement moral dans les Églises », « Les sources d'autorité » et *La nature et la mission de l'Église*. Chacune de ces études se trouve à un stade critique, et il appartiendra à la présente réunion de la Commission plénière de décider quelles en seront les prochaines étapes. La contribution importante qu'apporteront les membres de cette Commission plénière à ce sujet cette semaine s'inscrit dans

⁵ Dans le procès-verbal de la réunion de la Commission permanente de 2008 (*Minutes of the Standing Commission on Faith and Order 2008*), Document de Foi et constitution n° 208, COE, Genève 2009, p. 114 ; comparer avec le Règlement de 1984, 3c : « La Commission plénière a pour tâche première l'étude, la discussion et l'évaluation théologiques. Elle lance le programme de la Commission de Foi et constitution, elle établit pour ce programme des directives générales et elle contribue à faire connaître ce programme aux Églises » - Procès-verbal de 1984, p. 92. b

le cadre d'un processus d'étude permanent et plus vaste de Foi et constitution, qui se poursuivra pendant des années encore.

Une importante caractéristique de la Commission plénière de 2009 est que le travail sera réparti en 12 petits groupes de travail, comptant chacun une douzaine de personnes, et chacun de vous a déjà été affecté à l'un de ces groupes. Chaque groupe de travail – qui se réunira chaque matin pour prier ensemble – travaillera sur les trois projets d'étude et, par l'intermédiaire d'animateurs et de rapporteurs déjà désignés, communiquera ses réflexions et ses conclusions aux membres des projets d'étude en 2010, puis à la Commission permanente en 2011.

Vous aurez pris connaissance de ces trois projets d'étude dans les documents qui vous ont été envoyés au cours de l'été. Il en sera encore beaucoup question dans les jours à venir.

Le thème général de notre réunion de cette semaine est l'ecclésiologie, une place centrale étant donnée au document *La nature et la mission de l'Église*. Pour ce qui concerne la Commission, ces trois projets d'étude sont d'importance égale, et ils ont une portée égale.

« Le discernement moral dans les Églises »

Il faut bien admettre que l'étude sur le « discernement moral » a plus suscité d'intérêt, en partie parce qu'il touche à la « morale », en partie en raison de la méthode adoptée – à savoir des études de cas – et aussi, en partie, parce que ces études de cas s'appuient sur des exemples concrets et controversés de prises de décisions touchant à la mondialisation, à la recherche sur les cellules souches, au prosélytisme et à la sexualité humaine.

Les co-présidents du « Discernement moral » m'ont demandé de présenter ce sujet dans le cadre de mon rapport pour préciser, dès le début de cette réunion, ce qu'est le travail sur le « discernement moral dans les Églises » et ce qu'il n'est pas. Cette introduction permettra de gagner du temps lorsque nous commencerons à y travailler samedi, car les membres de la Commission commenceront immédiatement à travailler en groupe ce jour-là : il n'y aura pas de présentation formelle en plénière du thème : « Le discernement moral dans les Églises ».

Le fait que la Commission plénière de Foi et constitution discute de questions morales et éthiques qui divisent les Églises, débordant ainsi le cadre des questions classiques traitées par Foi et constitution, et travaille sur des thèmes qui sont déjà traités de différentes manières au sein du COE est quelque chose qui a provoqué à la fois un vif intérêt et une certaine inquiétude. Par exemple, il existe un Groupe de référence sur la sexualité humaine, qui traite en partie de l'homosexualité. La Commission de Mission et évangélisation dispose déjà de protocoles bien établis sur le prosélytisme. Le COE et l'Académie d'études théologiques de Volos coopèrent dans un projet relatif aux recherches sur les cellules souches. Enfin, il y a longtemps déjà que le COE traite de questions touchant à la mondialisation économique.

La différence entre le travail de ces groupes et ce que nous faisons, c'est que l'intérêt que nous portons aux études de cas ne constitue pas le fond de ces questions : ce qui nous intéresse, c'est plutôt la manière de les aborder, la méthodologie à employer. Lorsque notre réunion sera terminée, lorsque les résultats de ce colloque élargi et du travail en cours sur ce projet d'étude auront été collectés, Foi et constitution ne dira rien aux Églises à propos de la mondialisation, de la recherche sur les cellules souches, de la sexualité humaine ni de la mondialisation. Si nous examinons ces quatre études de cas particulières, c'est pour analyser *comment* les Églises prennent des décisions sur des questions morales. Par le passé, et même depuis les premiers siècles de l'Église, les Églises ont bien souvent été divisées sur des questions morales, et de nombreuses

questions de ce genre se poseront encore à l'avenir. Ayant pour mandat spécifique de « proclamer l'unicité de l'Église de Jésus-Christ », de quelles manières Foi et constitution peut-elle dire aux Églises quelque chose sur la manière dont elles prennent des décisions morales sans provoquer des déchirements et des divisions ?

L'étude sur « Le discernement moral dans les Églises » s'inscrit dans le sillage des travaux effectués auparavant par Foi et constitution qui portaient spécifiquement sur la morale et l'éthique. Plus précisément, cette étude entend prolonger les idées importantes rassemblées dans deux études précédentes : *Ecclésiologie et éthique* et *Perspectives chrétiennes sur l'anthropologie théologique*.

Cette étude devrait nous permettre de comprendre plus en profondeur nos engagements communs et nos valeurs fondamentales communes en tant que disciples du Christ lorsque nous reconnaissons l'existence et discutons de problèmes moraux particuliers à propos desquels diverses communautés de fidèles chrétiens sont en désaccord de principe. Du point de vue méthodologique, ce processus d'étude se fera en trois étapes :

- Au départ, les études de cas présentent un énoncé descriptif du problème, qui propose des exemples de la manière dont des communautés particulières de chrétiens font du discernement moral à propos de questions morales particulières.
- Les membres de cette Commission plénière et d'autres participants effectueront une analyse du désaccord, laquelle sera centrée sur la définition de la nature sous-jacente et des causes fondamentales du désaccord, et cela sous des formes qui nous aideront à comprendre nos frères et sœurs chrétiens avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, tout en nous aidant à établir des fondations sur lesquelles pourront se poursuivre les débats et conversations théologiques par-delà les lignes de fracture.
- Le document d'étude qu'il faudra élaborer à la fin proposera une réponse constructive aux conflits portant sur des questions morales, et il présentera des suggestions concrètes qui aideront les communautés à négocier en cas de désaccord de principe sur des questions morales et « feront aux Églises des suggestions spécifiques pour traiter de conflits portant sur des questions morales »⁶.

Ces études de cas ne sont pas des documents de référence. Les auteurs, qui les ont écrites en leur nom propre, ne représentent pas les positions officielles de telle ou telle Église. Ces études de cas ne sont pas des déclarations de Foi et constitution. Ce sont des outils de travail.

Les études de cas révèlent la manière dont les Églises réagissent à des questions morales particulières. Dans un premier temps, il s'agira d'élaborer des documents d'étude et de référence et de proposer des méthodologies conçues dans un esprit œcuménique qui guideront les Églises appelées à faire du discernement et à prendre des décisions sur des questions morales ; quant à l'objectif, il est d'empêcher que nos différences ne soient sources de divisions entre Églises.

À chacun d'entre vous échoit la responsabilité particulière de contribuer à l'étude sur « Le discernement moral dans les Églises ». Il est prévu deux séances pour chaque groupe de travail, au cours desquelles les membres de ces groupes seront appelés à traiter de l'étude de cas qui leur a été attribuée. Le groupe s'efforcera d'analyser la dynamique du cas, l'intention étant de cerner les points de divergence et de désaccord mais aussi de dégager des stratégies et ressources potentielles qui aideraient les Églises à rester en dialogue les unes avec les autres nonobstant leur désaccord. Ces études de cas ne visent pas à discuter de la valeur des arguments avancés par l'une ou l'autre partie non plus qu'à « résoudre » le problème, mais plutôt à procéder à une réflexion

⁶ Procès-verbal de 2008, *op. cit.* (note 1), p. 103.

d'ordre stratégique sur la manière dont nous pouvons entamer un dialogue sérieux et discuter malgré les divergences et désaccords théologiques.

Les éléments fournis par les 12 groupes de travail sur « Le discernement moral dans les Églises », sur les « Sources d'autorité » et sur *La nature et la mission de l'Église* seront communiqués aux groupes d'études, qui commenceront à analyser les résultats en 2010 ; à partir de là, le travail se poursuivra pendant des années. Nous n'aboutirons pas cette semaine à des résultats rapides. Si notre travail se mesure en décennies plutôt qu'en jours ou en semaines, il est prévu que ce projet d'étude se termine en 2012, pour être envoyé à l'Assemblée du COE en 2013.

Le travail des invités et des consultants

Je m'adresse maintenant aux quelque 37 jeunes théologiens, invités et consultants qui sont avec nous cette semaine : Je vous remercie d'avoir répondu si positivement à l'invitation à venir ici. Certains d'entre vous sont d'importants partenaires et collaborateurs de Foi et constitution. Certains d'entre vous apportent à nos travaux des qualifications très appréciées. Certains d'entre vous représentent non pas des Églises membres mais des Communions chrétiennes mondiales. Cette semaine, vous êtes avec la Commission de Foi et constitution non pas à titre d'observateurs mais en qualité de participants – aux groupes de travail, à la prière et à la vie de la Commission-communauté. Nous espérons que vous n'en « observerez » par moins et que vous communiquerez à vos Églises, organismes œcuméniques et facultés de théologie ce que vous aurez vu et entendu cette semaine.

Je voudrais remercier tout particulièrement ceux qui viennent de l'École ecclésiastique supérieure de Crète, des facultés universitaires de théologie d'Athènes et de Thessalonique, de la Société biblique grecque ainsi que les jeunes théologiens venus de Grèce et de Chypre. Dans la tradition de Nikos Nissiotis, votre présence ici est un témoignage vivant de la place qu'occupe Foi et constitution dans la vie des Églises orthodoxes helléniques.

Le travail des membres de la Commission plénière

Je m'adresse maintenant aux membres de la Commission plénière : Votre travail à Foi et constitution a commencé bien avant votre arrivée en Crète, bien avant que vous ayez commencé à vous préparer pour cette réunion. Dans un sens, il a commencé lorsque vous avez accepté que votre Église vous propose d'être membre de Foi et constitution, lorsque vous avez accepté d'être nommé suppléant, invité ou consultant à cette réunion. Dans un sens plus profond, le simple fait que votre nom a été avancé signifie que ce que vous faites pour l'unité des chrétiens a été reconnu. Votre travail ici ne consiste pas à prendre des décisions – cette tâche appartient au Comité central du COE, sur avis de la Commission permanente. Ce que vous êtes appelés à faire ici, c'est examiner chacun des projets d'étude en vue de donner un conseil. Vous n'avez pas d'autorité juridique mais une autorité morale, et celle-ci va déterminer les directions que prendront ces trois projets d'étude dans les années à venir. Lorsque ces projets seront arrivés à maturité, avec votre aide, ils seront offerts aux Églises afin que, dans les décennies à venir, elles s'appellent mutuellement à « tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune [...] afin que le monde croie » (*Constitution* du COE).

Le travail de la Commission plénière après cette réunion

Je me tourne maintenant vers les invités et les consultants présents à cette réunion : Si vous êtes ici cette semaine, vous le devez à votre expérience attestée. Continuez à créer et à maintenir des

liens entre Foi et constitution et ce que vous faites de votre côté – dans vos Églises, vos organismes œcuméniques, vos facultés et universités, au siège de votre Église et dans vos diocèses, paroisses et congrégations, dans vos communautés religieuses et monastiques.

Je voudrais dire maintenant aux membres de la Commission, et en particulier aux 80 % d'entre vous qui participez pour la première fois à une réunion de la Commission : Si vous avez été nommés à la Commission de Foi et constitution, ce n'est pas simplement pour assister à une réunion d'une semaine en Crète. Vous êtes membres de cette Commission jusqu'à la prochaine Assemblée du COE, en 2013. Vous êtes membres du forum théologique le plus représentatif du monde, du dialogue multilatéral le plus important du monde chrétien d'aujourd'hui.

Votre travail se poursuivra après cette réunion. Certains d'entre vous seront invités à participer à des colloques sur des sujets en cours d'étude ; beaucoup d'entre vous ont déjà apporté leur contribution de cette manière. Une fois ce travail terminé, vous tous qui avez participé à cette réunion-charnière en serez les porte-parole naturels, chargés de faire avancer ce travail, de l'étudier, de l'enseigner, de l'expliquer, et d'en faire l'évaluation – et, surtout, de contribuer « à faire connaître aux Églises le programme de Foi et constitution » (*Règlement 4, 3*).

À juste titre, nous évitons d'employer des mots tels que « statut » et « élite » ; pourtant, le simple fait d'être membre de la Commission de Foi et constitution donne à chacun et chacune d'entre vous un certain statut, une certaine éminence dans vos Églises et dans le mouvement œcuménique de vos régions et communautés respectives. Utilisez ce statut pour proclamer l'unicité de l'Église du Christ et pour faire avancer le travail de Foi et constitution dans vos contextes respectifs, pour appeler les Églises à « tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune [...] afin que le monde croie ».

Nous resterons en contact avec vous dans les années à venir pour que vous nous disiez comment vous vivez en pratique cette vocation, ce mandat, dans vos communautés respectives. Nous attendons beaucoup de vous.

Il y a une chose dont on m'a demandé de vous parler, qui ne relève pas d'un projet de Foi et constitution mais qui touche à nos travaux de multiples manières. Il s'agit de donner des réactions individuelles à la « Déclaration initiale vers une Déclaration œcuménique sur la paix juste – Gloire à Dieu et paix sur la terre ». Ce texte a été préparé pour le Rassemblement œcuménique international pour la paix (ROIP) qui aura lieu en mai 2011 à Kingston, en Jamaïque, en conclusion de la Décennie « Vaincre la violence ». Puisqu'elle est Commission du COE, il est demandé à la Commission plénière de Foi et constitution de donner sa réaction à ce texte. Nous n'aurons pas le temps de le faire au cours de notre réunion, mais je vous prie de lire ce texte, d'y réfléchir et de donner votre réaction. Précisez, dans votre communication, que vous êtes membre de la Commission de Foi et constitution : cela ajoutera une dimension importante à ce texte et sera un signe de l'engagement de Foi et constitution à l'égard du témoignage plus large du COE.

Ce que l'on peut attendre de cette réunion

Ces deux dernières années, j'ai écrit de nombreux documents et rapports à propos de la présente réunion de la Commission plénière, et il y aura bien d'autres rapports à écrire dans les mois et années à venir. Une question qui se pose à chaque fois concerne les « résultats ». Quels sont les résultats attendus de cette réunion particulière – ou les objectifs que l'on espérait atteindre ? J'attends avec intérêt les idées que vous pourrez exprimer sur cette question lorsque le temps

viendra d'en discuter. Voici déjà quelques idées de départ qui me sont venues et que je soumets à votre réflexion.

La Commission de Foi et constitution représente la plus large diversité de traditions chrétiennes du monde entier. Au travers de l'étude et du dialogue théologique, Foi et constitution a été en mesure de proposer aux Églises des textes de convergence ou de consensus qui ont profondément contribué à l'unité de l'Église. Notre réunion marquera une étape importante sur cette longue route.

Résultats attendus

Nous attendons des groupes de travail qu'ils fournissent beaucoup d'éléments qui permettront d'orienter et de soutenir les trois projets d'étude de Foi et constitution, qui guideront ce travail dans les années et les décennies à venir. Chaque réunion de la Plénière de Foi et constitution a constitué une borne ou une étape sur le chemin qui mène à l'unité des chrétiens. Il en sera de même pour la présente réunion.

Résultats « incoercibles »

Il y aura de nombreux résultats qui ne seront ni contrôlables ni prévisibles – je veux parler des dons que l'Esprit Saint accordera tant à nous qu'aux Églises au travers de tout ce nous ferons ensemble cette semaine : prière, travail, communauté fraternelle et pèlerinages. Je les appelle des « résultats incoercibles » – mais les instructions concernant la rédaction des rapports au COE ne prévoient pas de catégorie de ce genre. Certains de ces « résultats incoercibles » se présenteront en plénière et dans les discussions en petits groupes ; mais ils peuvent tout aussi bien intervenir pendant une prière ou un repas, ou dans une discussion à bâtons rompus entre deux ou trois personnes, ou dans des échanges personnels. Mais l'œuvre efficace de la divine Providence se produira cette semaine parce que le Christ Ressuscité nous promet que, lorsque deux ou trois sont rassemblés en son nom, il est au milieu de nous, et que le Christ a fait toutes choses nouvelles.

Dans son rapport sur la réunion de 1995, Günther Gassman, alors Directeur de Foi et constitution, écrivait :

La réunion en Crète a été marquée par un esprit de joie, de coopération et de créativité [...] L'expérience positive d'une collaboration si efficace [...] nous permet d'envisager avec confiance et espoir les tâches futures de Foi et constitution au service de l'unité visible et effective de l'Église du Christ.⁷

Aucun de nous ne sait exactement comment nous allons vivre cela à notre tour ; mais je crois que cela se produira, par la grâce de Dieu, et que, lorsque sera rédigé le rapport de cette réunion, ce que disait Günther Gassman il y a 25 ans sera à nouveau d'actualité et que, lorsque nous partirons la semaine prochaine, l'Église sera plus proche de cette unité pour laquelle le Christ a prié qu'elle ne l'était avant notre arrivée ici.

⁷ Günther GASSMANN : « Préface » in : *Procès-verbal de 1984*, p. i.